

# Cap aux Invalides ! L'Histoire en s'amusant

**Le musée de l'Armée – Hôtel national des Invalides,  
avec le soutien de la Fondation d'Entreprise Michelin,  
a le plaisir de vous inviter à la découverte de ce lieu chargé d'Histoire.**

Pour candidater à cette offre et inscrire votre groupe,  
veuillez renseigner l'intégralité des champs ci-dessous  
et nous renvoyer le présent formulaire à l'adresse email :  
[partenariats.mediation@musee-armee.fr](mailto:partenariats.mediation@musee-armee.fr)

Pour une prise en charge de vos frais de transport en car,  
pensez à y associer les documents listés en page 2.

Vous serez ensuite recontacté(e) dans les plus brefs délais pour confirmer votre visite et votre transport.

## 1. Renseignez les informations suivantes

► **Nom et adresse postale de votre établissement :**

► **Nom, numéro de téléphone portable et adresse e-mail du responsable de groupe :**

*Ce numéro devra être joignable le jour de la visite en cas d'urgence.*

► **Nombre total de participants :** \_\_\_\_\_

*Un groupe ne peut excéder 35 personnes maximum.*

► **Composition détaillée de votre groupe :**

Nombre de jeunes de moins de 18 ans \_\_\_\_\_

Nombre de jeunes de 18 à 25 ans \_\_\_\_\_

Nombre d'adultes au-delà de 26 ans \_\_\_\_\_

► **Personne(s) en situation de handicap :**  oui  non

Si oui, merci de préciser : \_\_\_\_\_

*Le jour de la visite, le groupe aura rendez-vous à 10h30 ou 14h30 au Musée pour une brève présentation, la récupération des billets d'accès ainsi que la distribution des livrets-jeux. Le lieu du rendez-vous sera indiqué par le Musée sur le plan transmis au moment de la confirmation de réservation.*

*Les billets fournis donneront accès en priorité à la salle dédiée à l'histoire des Invalides et au Dôme. Le respect des horaires est indispensable pour assurer le confort des groupes et la gestion des flux de visiteurs dans les espaces.*

*Complétez la page 2  
pour choisir votre  
créneau de visite !*



## 2. Sélectionnez un créneau de visite libre

Jusqu'à 3 créneaux, à numéroter en fonction de l'ordre de préférence

### Mercredi 22 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

### Jeudi 23 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

### Vendredi 24 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

### Mercredi 29 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

### Jeudi 30 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

### Vendredi 31 octobre 2025

- Matin - 10h30
- Après-midi - 14h30

Le musée de l'Armée ne dispose ni d'un espace pique-nique dédié pour les groupes ni d'une aire de stationnement prolongé pour les cars.

Afin de bénéficier du transport en car offert, veuillez nous transmettre :

2 devis comparatifs  
d'autocaristes incluant les  
frais de stationnement

le RIB de la société de  
transport

le relevé K-bis de la  
société de transport daté  
de moins de 3 mois

**Dans la limite des places disponibles. Opération exclusivement réservée aux groupes périscolaires situés à moins de 2 heures de route de Paris. Un formulaire pour un groupe uniquement.**

Aller/retour en car pris en charge par le musée de l'Armée – Fondation d'Entreprise Michelin. Dispositif effectif sur la durée du 18 octobre au 2 novembre 2025. Visite libre, sans médiateur, des espaces.

Un reportage photographique pourra être effectué le jour de la visite. Les participants seront prévenus en amont. Un formulaire de cession de droit à l'image sera transmis au(x) responsable(s) de groupe.

Le musée de l'Armée, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion des réservations des visites à destination des groupes scolaires et périscolaires. Vos données sont traitées conformément à notre politique de confidentialité accessible sous ce lien : <https://www.musee-armee.fr/a-propos/politique-de-confidentialite.html>.

Vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données en écrivant à : [rgpd@musee-armee.fr](mailto:rgpd@musee-armee.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.